

MAIRIE DE PEYRELEAU

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2021

Présentation du Conseil Municipal

Etaient présents

MM ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, LEYMARIE Jean, Mme PEIRS Virginie, MM PELLET Bernard, ROUGET Alain

Absents : Mme VALGALIER Jessie

Il est 14H30 h. le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme PEIRS Virginie

Point d'avancement projet auberge et bâtiment – offre d'achat du commerce

Avis favorable (une abstention)

Le projet de Marie SOULIER et Maxime LABORIE est retenu.

La vente comprend : les murs de l'Auberge et la cave

Il sera demandé au notaire de :

- vérifier la validité financière et juridique pour la mairie des clauses du projet de vente (à charge du vendeur),
- d'établir une promesse de vente (à charge de l'acheteur),
- d'établir un projet de règlement de copropriété (charge acheteur / vendeur).

La contractualisation par une promesse de vente sera réalisée dès la disponibilité du notaire. Le document sera soumis au conseil municipal pour accord.

Dans le cas contraire, un nouvel examen sera envisagé par les différentes parties.

Il est rappelé que l'engagement définitif du Conseil Municipal ne se fera qu'au vu des conséquences juridiques et financières du projet.

Points divers

Aire de Jeux : DM + devis de 5500 € (en complément des jeux commandés)

Avis favorable

Audit ONF : DM

Avis favorable

Pose de mains courante

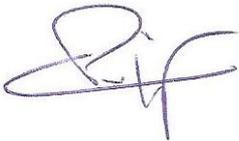
Des particuliers proposent de financer la pose de mains courantes

Avis favorable

Il est 15h30 le Maire clôture la séance

La secrétaire de séance

Virgine PEIRS



le Maire

Jean LEYMARIE



MAIRIE DE PEYRELEAU

Les contraintes réciproques à respecter :

De la part de la Commune :

- Remise aux normes de l'électricité pour la parte « propriétaire,
- mise en place de la gaine d'évacuation de la hotte,
- Remise en état du toit, des vélux et de la zinguerie,
- fermeture de la trémie d'escalier (suppression de l'escalier intérieur ?),

De la part des futurs acquéreurs :

- Libérer l'appartement du 1^{er} étage,
- Rester ouvert à l'année sauf un mois de fermeture en morte saison.
- Paiement de 40 000 euros